



**Centre Régional d'Entraînement,  
de Formation  
Et  
de Détection**

**- Nevers -  
Bourgogne - Franche Comté**

**Epée Hommes et Dames**

**M15 à M20**



# CREFED EPEE NEVERS – BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

---

## 1. Le Centre Régional d'Entraînement, de Formation Et de Détection

- 1.1. Généralités
- 1.2. Caractéristiques
- 1.3. Le double projet
- 1.4. L'encadrement
- 1.5. Les objectifs

## 2. Les Etudes et l'hébergement

- 2.1. Centre Scolaire Notre Dame
- 2.2. Autres établissements
- 2.3. Autres solutions d'hébergement

## 3. Tarifs

## 4. L'escrime

- 4.1. Lieux d'entraînement
- 4.2. Entraînement

## 5. Règlement (à renvoyer signé)



## 1. Le Centre Régional d'Entraînement, de Formation Et de Détection (CREFED)

### 1.1. Généralités

Les CREFED font partie du **Projet de Performance Sportive (PPS)** 2017-2020. Le PPS est la traduction de la stratégie fédérale en matière de haut niveau, inscrite dans le projet fédéral.

Cette stratégie s'appuie sur l'ensemble des dispositifs et des structures nécessaires à l'obtention de résultats significatifs pour les différentes équipes de France engagées dans les compétitions de référence. Le PPS s'appuie enfin sur des moyens, qu'ils soient financiers ou/et humains, mobilisés au service de la performance.

La volonté fédérale d'intégrer les CREFED dans son PPS donne à l'escrime Bourgogne – Franche-Comté une réelle opportunité de mieux accompagner la jeune génération prometteuse d'escrimeurs et de favoriser l'émergence du haut-niveau.

L'effectif prévu est de 12 athlètes. Le recrutement s'effectue dès le début de la catégorie M15.

Pour intégrer ce dispositif, les jeunes sportifs concernés doivent faire partie des quarante meilleurs minimes du classement national, figurer sur les listes « jeunes » ou « espoirs » ou montrer les aptitudes et la motivation nécessaires à atteindre cet objectif.

Tout en continuant à s'appuyer sur le club, un effectif constant d'environ 12 tireurs génère aujourd'hui un véritable groupe d'entraînement plus autonome pour des séances d'assauts.

Au-delà du double projet, la vocation du CREFED est de favoriser le projet de vie de nos jeunes escrimeurs. Il doit permettre au tireur de conserver le lien avec son milieu social (amis, club, maître d'armes). Pour ce faire, l'emploi du temps est aménagé de façon à ce que chacun puisse continuer à travailler individuellement avec son maître d'armes si les conditions le permettent, et de s'entraîner le vendredi avec ses camarades de club.

### 1.2. Caractéristiques

Initié en 2014, le CREFED a été validé en 2015 comme faisant partie intégrante du Parcours de l'Excellence Sportive de la Fédération.

Le CREFED NEVERS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE se caractérise par divers éléments :

- Il est soutenu à la fois par la FFE et par le Comité Régional d'Escrime de Bourgogne Franche-Comté,
- C'est une structure hors CREPS,
- L'hébergement est possible en internat au centre scolaire Notre Dame (établissement privé) à partir de la classe de 4<sup>ème</sup>,
- Les dispositions sont prises, en termes de suivi, pour que les jeunes tireurs puissent poursuivre le cursus scolaire dans lequel ils sont engagés dans les meilleures conditions (*suivi des notes et du comportement sur l'extranet des établissements*)

### 1.3. Le double projet

La philosophie est de donner aux tireurs les moyens de devenir un adulte et un sportif accompli.

L'objectif de la structure est de permettre aux jeunes escrimeurs de lier leur projet sportif et leur projet scolaire dans les meilleures conditions, tout en respectant leur projet de vie et en leur permettant de conserver le lien avec leur milieu social (*famille, amis, maître d'armes et partenaires de club*).

Leur scolarité demeure classique, mais un effort important est fait pour que les emplois du temps sportif et scolaire coïncident au mieux.

#### 1.4. L'encadrement

- Maître Richard GAWLAS : DEJEPS escrime, coordonnateur du CREFED
- Maître Claire FARGEAS : DEJEPS escrime
- Maître Eric GRUMIER : DEJEPS escrime, directeur sportif du Cercle Nevers Escrime
- Didier STACHORSKY : DU préparateur physique, DU masseur-kinésithérapeute
- Séverine DURIEUX : suivi scolaire CREFED

#### 1.5. Les Objectifs

Intégrer le CREFED est un réel choix pour le sportif et son entourage. Il s'inscrit dans un projet d'études, d'escrime et de vie.

Notre objectif est de donner au jeune sportif prometteur les moyens de lier son projet sportif et son projet scolaire dans les meilleures conditions, tout en conservant un lien social fort avec son environnement personnel (famille, club formateur).

Le CREFED Nevers - Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de créer de l'émulation entre les compétiteurs ; de regrouper, en un pôle mixte de proximité, les tireurs ayant la motivation et les capacités nécessaires pour ambitionner un projet de carrière sportive et de les préparer au mieux à une entrée possible dans les structures fédérales.

En ce sens le CREFED doit les aider à :

- Etre en phase avec les exigences importantes du sport de Haut-niveau (volume d'entraînement, individualisation et planification),
- Savoir se fixer des objectifs et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre.

Le CREFED Nevers – Bourgogne Franche-Comté a aussi pour vocation de former les jeunes tireurs à l'arbitrage et au diplôme d'animateur fédéral.

#### 1.6. Modalités d'intégration

La demande d'intégration au sein du CREFED Nevers – Bourgogne Franche-Comté est un acte volontaire de l'escrimeur.

Il se déroule de la manière suivante :

1. Après prise de contact de l'escrimeur et de sa famille, nous calons une date d'entretien avec les parents, le maître d'armes responsable, le directeur sportif et le président de la structure. Cet entretien a lieu de préférence à la salle d'armes de Nevers afin que le jeune et sa famille puissent visiter ce futur lieu d'entraînement.
2. A la suite de cet entretien, l'escrimeur et sa famille remplissent un dossier d'inscription et joignent des pièces complémentaires (bulletins scolaires, certificat médical de non contre indication à la pratique de l'escrime, ...). Ils l'envoient pour étude au CREFED (adresse du club) puis le club le fait parvenir à la Fédération Française d'Escrime. (Dossier à télécharger sur le site de la FFE, rubrique « Haut niveau », sous-rubrique « Structures du programme d'accession au haut niveau » ou sur le site du Cercle Nevers Escrime)

## 2. Les Etudes et l'Hébergement

L'aspect amateur de la discipline nécessite la poursuite d'une scolarité normale et la mise en place d'un vrai projet professionnel. Le CREFED Nevers – Bourgogne Franche-Comté attache une grande importance à la réussite scolaire. Pour suivre une scolarité normale, plusieurs solutions sont envisageables :

## *2.1. Centre Scolaire Notre Dame*

Le CREFED Nevers – Bourgogne Franche-Comté est en partenariat avec le Centre Scolaire Notre Dame, établissement privé de Nevers. Cet établissement regroupe un collège, un lycée général et technologique, un lycée professionnel. **Pour les jeunes qui viennent de loin et qui ont besoin d'un hébergement, c'est la solution à privilégier.** En effet, cela permet aux maîtres d'armes de reconduire les escrimeurs de façon collective après les entraînements, lorsqu'il n'y a plus de transports municipaux. Par ailleurs, l'internat est à 5 minutes à pied de la gare SNCF. Il est ouvert le dimanche soir et permet de bénéficier d'un repas chaud avant 21h15. Enfin, nous avons des relations suivies avec le personnel éducatif et d'enseignement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter leur site internet : <http://www.csnd58.fr>



## *2.2. Autres établissements*

Pour les pensionnaires du CREFED, non hébergés en internat, vous avez le choix de votre établissement (collège et lycée) parmi tous les établissements de la ville de Nevers. Dans ce cas, les déplacements « post entraînement » sont généralement assurés par les parents.

## *2.3. Autres solutions d'hébergement*

Vous avez la possibilité de trouver à Nevers un appartement ou une chambre chez l'habitant (famille d'accueil). Il faudra dès lors, et notamment si cet hébergement est éloigné du club, penser à un moyen de locomotion adapté.

## **3. Tarifs**

L'ensemble des questions relatives à la scolarité est géré par le Centre Scolaire Notre Dame. La relation scolaire s'établit entre ces établissements et les familles. En aucun cas le CREFED ne peut se substituer aux parents dans le cadre de l'éducation, de la scolarité et des choix d'orientation de leur enfant.

A titre indicatif, le coût de l'internat -restauration comprise- s'élevait la saison dernière à 350€/mois sur 10 mois et les frais de scolarité en lycée s'élevaient à 84 €/mois.

Pour le champ sportif, la cotisation est fixée par mois sur 10 mois par an : licenciés CNE : 10 €, licenciés Bourgogne-Franche Comté : 25 €, licenciés hors Comité Régional : 50 € (payables par mois ou par trimestre)

## 4. L'escrime

Le sportif s'engage à participer aux entraînements, aux compétitions et aux stages, en plein accord avec les maîtres d'armes du CREFED.

### 4.1. Lieu d'entraînement

Les entraînements se déroulent dans la salle d'armes du Cercle Nevers Escrime située 7, Bd du Grand Pré des Bordes, 58000 NEVERS. La salle d'armes est composée de 12 pistes métalliques + 5 pistes d'entraînement, un sauna, une salle de musculation, des vestiaires dédiés aux compétiteurs (différents de l'escrime Loisirs), un club house où les jeunes « Crefediens » peuvent faire leurs devoirs dans le calme et en autonomie.



### 4.2. Entraînements

Le CREFED est une structure d'entraînement et non un club. Le coaching en compétition est assuré en priorité par le club d'origine et son maître d'armes. Pour des raisons de facilité, les déplacements en compétitions peuvent s'opérer en commun avec le club portant le CREFED (CNE) dans les mêmes conditions que pour ses propres licenciés.

L'équipe technique est responsable du contenu des entraînements et de la planification de la saison sportive (compétitions, stages de préparation). **Le plan de charge de travail de chaque sportif (entraînements et compétitions) est défini en concertation avec les maîtres d'armes. Il est nécessairement évolutif (contraintes scolaires, état de santé du sportif, etc...). Il doit être respecté.**

La semaine d'entraînement (10 h environ) se compose de la façon suivante :

- Entraînements du lundi au jeudi, l'après-midi ou en début de soirée. Le vendredi, le tireur est libéré pour lui permettre de rejoindre son club (*lorsque c'est possible*),
- Préparation physique 1 fois par semaine,
- Minimum 2 leçons individuelles par semaine et par athlète,
- 2 à 3 séances d'assaut par semaine dont une avec les tireurs du Cercle Nevers Escrime.

D'autre part, un titulaire du CREFED devra entrer en formation d'animateur fédéral. Cette formation est obligatoire dans le cahier des charges du CREFED, ce qui entraîne la participation à l'encadrement soit de séances de jeunes en semaine, soit de stages de jeunes.

**L'entraînement est modulé en fonction des résultats scolaires et du calendrier sportif par l'équipe technique. Si le double projet ne fonctionne pas, la priorité sera toujours donnée à l'enseignement scolaire.**

## 5. Règlement : (à renvoyer signé)

Le Centre Régional d'Entraînement, de Formation Et de Détection est une structure d'accessibilité au haut niveau.

A ce titre, cette structure est régie par les critères du sport de haut niveau :

1. Des résultats scolaires
2. Des résultats sportifs
3. Une attitude en adéquation afin d'atteindre ces 2 objectifs : Attitude scolaire, attitude à l'entraînement (présence, investissement), attitude en compétition...
4. Le respect des horaires

L'entrée et l'appartenance au CREFED sont étroitement liées à ces critères.

**Aussi l'appartenance au CREFED peut être remise en cause chaque saison mais elle peut l'être aussi en cours de saison.**

La commission de suivi du CREFED est composée de tous les intervenants du CREFED et du président du club support.

Cette commission, en cas de non respect de ses obligations par un tireur, pourra prendre des sanctions à son égard :

- Avertissement
- Exclusion temporaire des entraînements
- Exclusion définitive du centre d'entraînement
- Non prise en compte de la demande d'intégration au CREFED pour la saison suivante

Ces sanctions sont susceptibles d'appel devant le Bureau de la Ligue et n'excluent pas une éventuelle saisine des commissions de discipline de la Ligue ou de la Fédération.

Pris connaissance et accepté à ....., le.....

Signature du Père,  
« Lu et approuvé »  
.....

Signature de la mère,  
« Lu et approuvé »  
.....

ou du responsable légal  
« Lu et approuvé »  
.....

Signature du tireur « Lu et approuvé »